

Compte Rendu du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du 18.06. 2024 à 18H30

Date de la convocation : 11/06 /2024

Sont Présents : Chantal BARDIN, Olivier RAMBEAUX, Elisabeth DUCHATELET,
Cédric BREISSAND

Excusé : Jérôme DENEUVE a donné pouvoir à Mme Elisabeth DUCHATELET,
Frédéric DELAYE a donné pouvoir à Mme Chantal BARDIN

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h 33
Le conseil nomme Elisabeth DUCHATELET, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Validation du conseil municipal du 26 Mars 2024
- 2) Validation des devis des entreprises SEGOND, ARENA et SE3V pour la rénovation de la grange et demande de subvention
- 3) Validation des devis de l'entreprise ROBERT pour la rénovation d'une partie du mur d'enceinte et clocher de l'église du Castellard et demande de subvention
- 4) Validation des devis de l'entreprise GUERY pour la rénovation des chemins de la Combe, du Villard, Manent et début du chemin de St Geniez ainsi que la demande de subvention
- 5) Point sur l'organisation de la fête des Monges du 27 juillet 2024
- 6) Point sur l'organisation des deux tours des élections législatives
- 7) Questions diverses

1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26/03/24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

2) Validation des devis des entreprises SEGOND, ARENA et SE3V pour la rénovation de la grange et demande de subvention

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que seuls des devis des entreprises SEGOND, SE3V et ARENA ont été reçus, pour un montant de 20262 HT € HT, soit 22 288,20 € TTC pour l'entreprise SEGOND, 1844,00 HT soit 2212,80 €

TTC pour l'entreprise SE3V et 2762 € HT soit 3038,20 € TTC pour l'entreprise ARENA.

Soit un total de 24 868 € HT et 27539,20 TTC

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre du FODAC et DETR.

Le plan de financement suivant est proposé :

- FODAC 53% : 13300 €
- DETR 26% : 6500 €
- Autofinancement 20% : 5068 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Présents vote pour retenir les devis et autorise Madame Le Maire à établir les dossiers nécessaires pour les subventions FODAC et DETR.

3) Validation des devis de l'entreprise ROBERT pour la rénovation d'une partie du mur d'enceinte et clocher de l'église du Castellard et demande de subvention

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que les devis concernant la restauration des murs du clocher et de la gouttière de l'Eglise du CASTELLARD par l'entreprise ROBERT ont été reçus pour un montant de :

- 3500 € HT pour le mur du cimetière
- 5500 € HT pour l'étanchéité du clocher
- 3000 € HT pour le pluvial de la toiture

Soit un total de 12 000 €.

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la DETR.

Le plan de financement suivant est proposé :

DETR 60% : 7200 €

Autofinancement : 4800 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Présents vote pour retenir les devis de l'entreprise ROBERT Yaël et autorise Madame Le Maire à établir les dossiers nécessaires pour la subvention DETR.

4) Validation des devis de l'entreprise GUERY pour la rénovation des chemins de la Combe du Villard et Manent et début du chemin de ST Geniez et demande de subvention

Madame le Maire informe son conseil municipal du fait que les devis concernant ces travaux ne lui sont pas encore parvenus. Le sujet sera abordé dès lors que les devis auront été réceptionnés en mairie.

5) Point sur l'organisation de la fête des Monges du 27 juillet 2024

Madame le Maire échange avec son conseil municipal et confirme que la commune et le comité des fêtes s'organisent de concert afin que toutes les tâches soient réalisées dans les conditions optimum et que cette manifestation se réalise du mieux possible, chaque point important a été abordé, un tableau récapitulatif des tâches a été distribué, des réunions se réaliseront au fur et à mesure jusqu'au 27 Juillet prochain.

6) Point sur l'organisation des deux tours des élections législatives

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'il faut de nouveau établir l'organisation des deux tours de scrutin concernant les élections législatives. Un tableau va être élaboré dans ce sens en fonction des disponibilités de chacun.

Questions diverses

Pas d'autre sujet abordé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.